SECRETAIRERIE GENERALE DU SYNODE

PISTES POUR LA PHASE DE MISE EN OEUVRE DU SYNODE

2025 - 2028

> nous sommes « **une Église missionnaire, une Église qui construit des ponts, favorise le dialogue, toujours prête à accueillir** à bras ouverts comme cette place. Tous, tous ceux qui ont besoin de notre charité, de notre présence, de dialogue »et d'
> (Léon XIV)

Nous vivons un temps d'intense spiritualité. La mort du pape François nous a tous profondément touchés et nous prions le Seig accorder la récompense pour son service à l' Dieu pour l'éternité. Le Léon XIV, qui nous a immédiatement encouragés à poursuivre notre engagement sur le chemin synodal, en nous rappelant que nous sommes « **une Église missionnaire, une Église qui construit des ponts, favorise le dialogue, toujours prête à accueillir** à bras ouverts comme cette place. Tous, tous ceux qui ont besoin de notre charité, de notre présence, »[1]

C'est cette même conviction qui a animé au *Document Final* (DF) de la XVI e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, « Pour une Église synodale : communion, participation, mission », qui a été approuvé à la fin de la deuxième session de l'Assemblée synodale, le 26 octobre 2024. **sa mission** et tout changement dans la vie de l'Égl le Royaume de Dieu et à témoigner de l'Évang notre temps.

C'est la clé pour interpréter fidèlement mettre en pratique. Nous vivons dans un monde qui s'enfonce dans qui a de plus en plus de mal à construire des espaces de rencontre et de dialogue, en vue du bien commun et de la paix. Plus que jamais, il a besoin d'une Église dans le qui s Christ, en quelque-sorte à la sacrement, signe intime avec Dieu et de l'unité » (*Lumen Gentium*, n° 1 ; cf. DF, n° 56). le ger Dans la diversité des contextes de ce monde, le Synode « constitue un acte de réception ultérieure du Concile, prolongeant son inspiration et relançant sa force prophétique pour le monde d'aujourd'hui » (DF, n° 5).

C'est l'urgence de cette mission qui nous a mis en œuvre Synode, tâche dont tous les baptisés sont coresponsables. De nombreuses Églises locales, dans toutes les parties du monde, s'y emplo remercier et les inviter à poursuivre leur chemin avec générosité : elles accomplissent ainsi un service précieux pour toute l'Église. Ce surtout les inciter à partager leurs initiatives en contribuant à un discernement ecclésial plus large. D'autres Églises se demandent encore comment entreprendre la phase de mise en œuvre ou en sont aux premières étapes. No courage, en surmontant les résistances et l soient des difficultés pratiques ou de fond : elles aussi ont une contribution précieuse à

[1] LEON XIV, Première salutation et bénédiction, 8 mai 2025.

apporter, et ce serait une perte pour l'Ég
silencieuse.

Le Secrétariat général du Synode reste à la disposition des unes et des autres pour les écouter, les accompagner, soutenir leurs efforts et surtout contribuer à animer le dialogue et l'échange de dons entre les Églises, au b

C'est avec cet esprit que nous entendons mener à bien l la phase de mise en œuvre du Synode qui nous dernier, et que le pape Le oncle Xavier Jacob a confirmé rencontre avec le XVIe Conseil de l'Église, en nous encourageant à la poursuivre. L'intenti l'unité de l'Église à cœur, en « harmonisant la réception dans les différents contextes ecclésiaux[2] », sans pour autant diminuer la responsabilité de chaque Église locale. « Conformément aux indications du *Document final*, il s'agit de **concrétiser la perspective** (cf. DF, n°s 120-121)[3] ».

Les *Pistes* proposées ici s'inscrivent dans la p pective de ce service. Nous les adressons à l'ensemble du Peuple de Dieu, su aux évêques et aux éparques, aux membres des équipes synodales et à tous ceux et celles qui sont impliqués de diverses manières dans la phase de mise en œuvre, faire sentir notre soutien et de poursuivre processus synodal. Leur contenu s'enracine e au cours des derniers mois et dans les fruits des expériences **Sur la**

pour accompagner et soutenir l'effort commun, dans l'espoir de collabo œuvre du Synode encore plus fructueuse.

Confions à l'intercession de Marie, Reine Apôtres Pierre et Paul, dont nous célébrons a la solennité, cette nouvelle étape du chemin synodal que nous parcourons ensemble en tant que Peuple de Dieu.

Vatican, 29 juin 2025
Solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul

Mario Card. Grech
Secrétaire général

---

[2] Lettre sur le processus d'accompagnement de la phase, 15 mars 2025 https://press.vatican.va/content/salastampa/it/bollettino/pubblico/2025/03/15/0186/00366.html#fr.
[3] *Ibid*.

Présentation

Les présentes *Pistes*, préparées par le Secrétariat G favorable de son Conseil Ordinaire et approuvées par le Saint-Père Léon XIV, font partie du service d'accompagnement de la phase de mis Général lui-même. Elles poursuivent un double objectif d'offrir aux Églises **cadre de référence partagé** pour les aider à cheminer ensemble. D'autre part, **dialogue** qui conduira toute l'Église à l'Assemblée ecclésiale d'octobre 202 communiquées dans *la Lettre du* 15 mars :

> juin 2025 – décembre 2026 : parcours de mise en œuv locales et leurs regroupements ;
>
> premier semestre 2027 : Assemblées d'évaluation d Eparchies ;
>
> deuxième semestre 2027 : Assemblées d'évaluation épiscopales nationales et internationales, les Structures hiérarchiques orientales et les autres regroupements d'Églises ;
>
> premier trimestre 2028 : Assemblées continentales d
>
> Octobre 2028 : Assemblée ecclésiale au Vatican.

Le texte des *Pistes*, qui sera suivi par d'autres en grandes lignes de la, en apportant des réponses à certains œuv questions fondamentales qui ont souvent été adressées au Secrétariat au cours des derniers mois. Il est structuré selon le schéma suivant :

- ?

? Avec quelles tâches et responsabilités ?

2.1. La responsabilité de l'Évêque diocésain ou éparchial de l'
2.2. La tâche des équipes synodales et des organismes de participation
2.3. Le rôle des groupements d'Eg
2.4. Le service du Secrétariat général du Synode

?

3.1. Préserver la vision d'ensemble
3.2. Investir dans le caractère concret des pratiques

4. Quelle méthode et quels instruments utiliser dans ?

4.1. Le discernement ecclésial
4.2. Conception et accompagnement de processus de type synodal

vise à expérimenter des pratiques et des structures renouvelées qui rendent la en plus synodale

1. -

et quels sont ses objectifs ?

C'est la dernière des trois phases du Synodal de la Constitution apostolique *Episcopalis communio* (EC, 15 septembre 2018) ; elle fait suite à la phase de consultation et d'écoute du Peuple de Dieu (2021 et 2023), et à la phase de célébration, qui a vu la tenue des deux sessions (octobre 2023 et octobre 2024) et a achevé le discernement mené sur la base de l'écoute. Comme l'exprime EC, le processus synodal a non seulement un point de départ, mais également un point d'arrivée dans le Peuple de Dieu, l'Assemblée des Sa répandre les dons de grâce » (n° 7).

La phase de mise en œuvre a été ouverte avec la *Note* d'accompagnement du 24 novembre 2024, par laquelle il a acte sans précédent dans l'histoire de la Constitution **le DF « fait partie du Magistère ordinaire du Successeur de Pierre** (cf. EC 18 § 1 ; CCC 892) » et demande qu'il soit reçu comme tel. C'est donc le **DF, dans son intégralité, qui constitue le point de référence** pour la phase de mise en œuvre. En même temps, la *Note* rappelle que sa concrétisation requiert différentes médiations : « les Eglises locales et les regroupements à appliquer, dans les divers contextes, les indications faisant autorité dans le *Document*, à travers les processus de discernement et de décision prévus par le droit et par le *Document* lui-même » (*ibid.*).

La phase de mise en œuvre est une expérience **des pratiques et des structures renouvelées qui** rendent la vie de l'Église de plus en plus à partir de la perspective globale définie par le DF, afin de réaliser p comprend un approfondissement théologique et canonique nécessaire, ainsi qu'un engagement à discerner ce qui est le plus approprié et potentiellement fructueux dans les différents contextes locaux. Concrètement, il s'agit d'offrir au Peuple de Dieu de nouvelles occasions de cheminer ensemble et de réfléchir à ces expériences pour en saisir les fruits en termes de mission, et de les partager.

L'accent mis sur l'importance de l'expérience consiste en une sorte d'exercice de tâche : celle-ci fait partie de la vie ordinaire des Églises et doit inspirer leurs pratiques quotidiennes. **Chaque Église locale, chaque communauté paroissiale pourra pratiquer la synodalité dans le cadre de sa pastorale ordinaire**, en améliorant la manière dont elle accomplit sa mission grâce au discernement ecclésial auquel l'Esprit Saint jouit. Le DF invite les Églises locales à **identifier également « des parcours de formation pour réaliser une conversion synodale tangible dans les différentes réalités ecclésiales** » (DF, n° 9). La phase de mise donc à avoir un impact perceptible sur la vi institutions. Si elle se limitait à la formulation d'hypothèses abstraites, elle n'atteindrait pas son but et surtout dissiperait le capital d'enthousiasme et d'énergie que le processus synodal a généré jusqu'à présent.

En outre, la phase de mise en œuvre vi **dons qui fait grandir la communion des Églises locales au sein de l'unique Église**, en manifestant sa catholicité dans le respect d créativité qui inspire de nouvelles façons de pratiquer la synodalité et renforce la fécondité de la mission. Pour ce faire, il est essentiel de diffuser et de partager les fruits des expériences réalisées dans les différents contextes, afin de nourrir le dialogue entre les Églises. Dans cette phase de mise en œuvre, un nouveau processus de dialo entre les Églises, sur la base du DF.

Il faut également souligner que la phase d une simple répétition de ce qui a déjà été expérimenté : les étapes et les objectifs sont tout à fait différents. **Le point de référence est le DF**, qui exprime le consensus atteint au terme du discernement des Pasteurs de toutes les Églises et qui, en tant que partie du Magistère ordinaire du Successeur de Pierre, engage tout le Peuple de Dieu en indiquant la direction à suivre. L'expérience de plusieurs Églises au cours fructueux de renouer avec le chemin parcouru au cours des phases précédentes et avec les enseignements qui en ont été tirés, afin de fruits du processus qui a impliqué les autres Églises et l'Église tout

Grandir en tant qu'Église synodale requie acquises que par l'expérience et qui C'est que les participants à l'Assemblée synodale ont ... ce n'est pas un hasard si le DF commence par témoigner de la façon dont « En vivant la conversation dans l'Esprit, en nous écoutant les uns les autres ... la présence de Celui qui, en donnant l'Esprit est l'harmonie des différences » (DF, n° 1). C'est aussi l'expérience à être faite dans les Églises locales et dans les divers re

La phase de mise en œuvre a commencé peu avant le Jubilé ordinaire de l'Es Cette coïncidence nous a invités à placer un rendez-vous important dans les prochains mois : le **Jubilé des équipes synodales et des organismes de participation**, prévu du 24 au 26 octobre 2025, dont l'organisation est confiée au Se pouvoir vivre ensemble un moment fort de spiritualité, en union avec tout le Peuple de Dieu, et ce sera aussi l'occasion de tisser des liens vue des rendez-vous ultérieurs.

2. ?

Avec quelles tâches et responsabilités ?

La phase de mise en œuvre est un processus ecclésial
toutes les Églises en tant que sujets de la réception du DF, et donc tout le Peuple de Dieu, femmes et hommes, dans la variété des charismes, des vocations et des ministères dont il s'enrichit et dans les différentes articulations dans lesquelles sa vie se déploie concrètement (petites communautés chrétiennes ou communautés ecclésiales de base, paroisses, associations et mouvements, communautés de consacrés et de consacrées, etc.) La synodalité étant une « dimension const » (DF, n° 28), elle ne saurait être un de l'Église chemin réservé à un cercle restreint de « sympathisants ». Au contraire**, il est important que ce nouveau processus contribue concrètement « à élargir les possibilités de**

hommes et femmes » (DF, n° 36) dans un esprit de réciprocité. Il est également crucial qu'il vise à impliquer ceux qui sont restés niveau jusqu ecclésial constitué par le Synode, tels que « des personnes et des gr culturelles et de conditions sociales différentes, en particulier les pauvres et les exclus » (*ibid.*). De nombreuses Églises ont créé des parcours pour rendre concret l'engag d'être une Église dans l'ordinaire de leur l'écoute des jeunes est une priorité. Il c particulière à l'enjeu d'écouter leur perplexité et ce résistance envers le processus synodal, car pour vraiment marcher ensemble, nous ne pouvons pas ignorer leur point de vue.

C'est pourquoi toutes les Églises sont **poursuivre la recherche** **grande variété des contextes dans lesquels vit et agit la communauté chrétienne**, sans se limiter à la seule sphère paroissiale, comme cela s'est produit dans certains cas au cours de les écoles et les universités, les centres d'écoute et d'a l'environnement numérique, etc. En même tem occasion propice pour **renforcer les relations entre les différentes composantes de la communauté chrétienne**, « afin de donner vie à un échange de dons, au service de la mission commune » (DF, n° 65) en impliquant les communautés et les réalités apostoliques liées aux Instituts de Vie Consacrée et aux Sociétés de Vie Apostolique, ainsi que les Associations, les Mouvements et les Communautés Nouvelles. « Souvent, c'est l associée à celle de tant de personnes individuelles et de groupes informels, qui porte l'Évangile dans les » (DF, n° 118) et le chemin synodale a besoin de ce dynamisme.

2.1. La responsabilité de l'évêque dio

Précisément parce qu'il s'agit d'un processus ecclésial, le **Evêque diocésain ou éparchial :** c'est à lui qu'il revient officiellement les temps, les méthodes et le de la conclure, en validant les résultats.

l'autorité de type synodal : « Le baptisé qui devient évêque n'est pas chargé de prérogatives et de tâches et la charge de reconnaître, de discerner et de rassembler dans l'unité répand sur les personnes et les communautés. Pour cela, il lui faut agir selon son lien sacramentel avec les prêtres et les diacres, qui sont coresponsables avec lui du service ministériel dans (DF, n° 69). Celui qui reçoit ce don et accomplit cette responsabilité peut reconnaître et confirmer avec autorité la qualité synodale du chemin parcouru ensemble par la communauté ecclés promouvant aussi – comme l'a déjà dit Saint Jean-Paul II – « n'est pas uniformité, mais intégration organique des légitimes diversités » (*Novo millennio ineunte*, n° 46, cité dans DF, n° 39), et manifestant l'action de l'E Saint agit avec liberté, suscitant des initiatives au sein du Peuple de Dieu là où il le juge le plus opportun : la tâche de l'autorité est de reconn élargir le regard qu'ils croient être en mesure de porter au jour diversité, afin d'enrichir les possibilités ecclésiale.

Parce qu'il est principe « visible et le fondem particulières » (*Lumen gentium*, n° 23), les Evêques sont appelés à encourager et à soutenir la participation au processus synodal de la portion du peuple de Dieu qui leur est confiée. En effet, dans chaque diocèse et éparchie, il y a des personnes avec un vif désir de synodalité, qui doivent être écoutées, qui sont prêtes à s'eng aussi offrir de précieuses suggestions. D'a s'ouvrir à l'action de l'Esprit, d'abord en tâche, les Evêques diocésains ou éparchiaux ne peu l'évêque coadjuteur et auxiliaires présents, les prêtres et les diacres.

a) les **prêtres** et les **diacres**. Il leur revient en effet pour de co discerner les charismes et pour accompagner particulière au (DF, n° 72). Comme le rappelle le DF, « l'expérienc du Synode peut aider les Evêques, les Prêtres et les Diacres à redécouvrir la coresponsabilité dans » (DF, n° 74) et la dimension synodale leur mi de leur ministère. De cette manière, il sera également possible de promouvoir une plus grande implication des Prêtres ;
b) **les organismes de participation au niveau diocésain** (Conseil presbytéral, Conseil pastoral et Conseil pour les affaires économiques) qui, de la manière qui leur est propre, sont impliqués dans les processus de disce décisions que la doit traiter inévitablement. Comme le rappelle le DF, « il apparaît opportun d'intervenir dans commençant par l'adoption d'u (DF, n° 165) ; hodologi
c) l'**équipe synodale diocésaine/éparchiale**, qui est chargée en parti du processus (cf. le paragraphe suivant).

En de nombreux endroits, l'expérience a mon de discernement ecclésial et l'élaboration d n° 87-94, ne diminue pas, mais au contraire co l'acceptation et l'exécution des décisions p

2.2. La tâche des équipes synodales et des organismes de participation

L'expérience de la mise en route a montré combien le travail des équipes synodales a été précieux : nommées et accompagnées par [illegible] instruments fondamentaux pour l'animation or[illegible] Leur contribution sera également fondamentale dans cette [illegible] pourquoi il convient de renforcer les équipes existantes et, si nécessaire, de les renouveler, de les réactiver de manière appropriée si elles ont été suspendues et de les créer là où elles n'ont pas été constituées auparavant.

Les critères pour leur composition restent ceux déjà indiqués dans la phase de consultation : **laïcs, hommes et femmes, Prêtres et Diacres, Consacrées et formation**. C'est pourquoi pas possible de définir des règles de composition universellement valables. Sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent, certains points d'attention peuvent toutefois être proposés :

a) afin de favoriser le lien avec la vie et le travail pastoral du diocèse, il serait bon que certains des **responsables diocésains** soient également intégrés dans ces équipes synodales ;

b) pour assurer une orientation missionnaire et éviter le risque de repli autoréférentiel, tout comme pour les organismes de participation (cf. DF, n° 106), il sera bon de prévoir que les équipes synodales comprennent aussi des **personnes engagées dans le témoignage et le service apostolique** dans la vie ordinaire et dans les dynamiques sociales ;

c) on pourrait également envisager que quelques **observateurs** ou d'autres religions ;

d) rien n'empêche de faire partie de l'équipe synodale est p[illegible] doit être régulièrement informé de ses travaux et la rencontrer au moment opportun.

Quant aux exigences requises, il est assurément nécessaire que chaque membre de l'équipe prenne [illegible] une expérience directe de la dynamique synodale, notamment celle vécue au cours de la phase de consultation et d'écoute. Ces derr[illegible] formation à la synodalité ont vu le jour aux niveaux national et international, et peuvent également être mises à profit pour renforcer la préparation des membres des équipes synodales.

Les équipes synodales, dont la composition est suffisamment variée, peuvent plus facilement devenir des laboratoires de synodalité, en expérimentant en elles-mêmes les dynamiques qu'elles sont appelées à promouvo[illegible]

Leur rôle dans la phase de mise en œuvre e[illegible] croissance du dynamisme synodal dans les contextes concrets dans lesquels vit chaque Église locale, d'identifier les outils et l[illegible] concerne les propositions de formation et de[illegible]

pour que les étapes nécessaires soient franchies. Les équipes synodales sont habituellement formées au niveau diocésain ou éparchial, mais lorsque cela est possible, leur présence est également souhaitable au niveau du doyenné ou de la paroisse. Des expériences intéressantes se développent déjà dans divers contextes ecclésiaux, qui montrent comment ces équipes, convenablement reliées entre elles, peuvent contribuer à rendre le processus synodal plus capillaire et participatif. En outre, il est de leur ressort de promouvoir la disponibilité et la formation des animateurs et de coordonner leur travail.

Le domaine de compétence des équipes synod
avec celui des organismes de participation existants, dans le souci de renforcer les synergies. Les équipes synodales sont constituées pour servi
Diocèse ou de l'Eparchie. Les organismes de
responsabilité consultative qui leur est assignée par le droit canonique. Il leur appartient donc de contribuer à l'élaboration des décis
au discernement des priorités pastorales ou au renouvellement des structures et des processus de décision. Une liaison régulière et une circulation opportune de l'informati
faciliteront le travail de chacun.

Enfin, les équipes synodales auront pour tâche d'aider à **recueillir les fruits du**
, en vue également de la pha
Assemblées prévues à partir de 2027. Dans ce cas aussi, il revienc
reconnaître et de confirmer la validité des rapports en fonction du chemin parcouru ensemble par la communauté diocésaine.

2.3. Le rôle des regroupements d'Églis

Le DF, également dans son enracinement dans le Concile, prend soin de souligner que **les Églises locales ne sont pas des entités isolées**, mais qu'elles se sit
de communion qui les unissent entre elles, en particulier à travers la communion des Evêques entre eux et avec le Pontife romain.

Dans de nombreux cas, ces liens sont informels, fruits de l'histoi
géographique, des jumelages, des migrations, peut-être de rencontres occasionnelles entre personnes, et plus souvent aujourd'hui par le biais d'int
numériques, etc. Dans notre société hautement connectée, aucun diocèse ou éparchie ne peut envisager de vivre de manière isolée, sans être affecté, pour le meilleur ou pour le pire, par ce qui se passe ailleurs. Ces liens spontanés
planification délibérée, sont une conséquenc
ils constituent surtout une richesse et une ressource à valoriser pour favoriser une expérience toujours plus articulée du « nous » ecclésial.

, régie par le droit, donnant naissance à des institutions telles que les métropoles ou les provinces ecclésiastiques et surtout les Conférences épiscopales (nationales et régionales) et les Synodes des Églises *sui iuris*, ainsi que les Organismes continentaux des Conférences épiscopales. Ces structures ont également un
que le DF l'indique de manière suivante : « Nous suggérons aux conférences
épiscopales et aux synodes des Églises *sui iuris* de consacrer des ressourc

personnes à accompagner ce chemin de croissa
à maintenir le contact avec le Secrétariat général du Synode » (DF, n° 9).

> Dans notre société hautement connectée, aucun diocèse ou éparchie ne peut envisager de vivre de manière isolée

Il s'agit donc d'un rôle de **soutien des processus** en cours d'ab
au niveau local, en particulier là où ils en sont encore à la phase initiale, en stimulant les Églises locales ; **encourager la coordination** et la mise en réseau des équipes synodales diocésaines ; offrir des formations, en tenant compte des propositions des écoles et des initiatives de formation à la synodalité présentes dans les différents territoires (en particulier pour les membres des équipes et pour ceux qui sont plus directement impliqués dans l'animation du processus) ; **promouvoir la réflexion théologique** en œuv
et pastorale, en particulier en vue d'une meilleure
ressources préparées par le Secrétariat général. La réalisation de ces tâches au niveau local serait plus lourde et entraînerait une duplication des efforts : par conséquent, dans un esprit de subsidiarité, elles peuvent être mieux re
sans épuiser le protagonisme des Églises locales.

La deuxième ligne d'effort concerne l'**interface de communication avec le Secrétariat général du Synode**, qui prendra plus d'importanc
exemple lorsqu'il sera nécessaire, par Églises locales, en les cueil
organisant en rapports nationaux. Des indications plus pratiques seront fournies au fur et à mesure que les contours et les échéances de cette phase se préciseront. Les Conférences épiscopales peuvent en tout cas compter sur la disponibilité de la Secrétairerie générale pour les aider à faire face aux éventuelles difficultés rencontrées en cours de route.

Pour mener à bien cette double tâche, **il sera important de procéder à la réactivation et au renouvellement des équipes synodales nationales et continentales**, dans la ligne de ce qui a déjà été dit pour les équipes diocésaines. Car c'e
reviendra de réaliser le travail concret.

À cela s'ajoute : le DF reconnaît les Conférences épiscopales
comme un instrument pour exprimer et réaliser la collégialité épiscopale et favoriser la communion entre les Églises. La synodalité invite donc aussi à renouveler des modalités concrètes de leur fonctionnement. Le n° 125 du DF contient quelques indications spécifiques à cet égard, qui ne peuvent évidemment pas être assumées par les différentes Églises locales. Il sera donc important que le
réflexion et une **expérimentation des manières synodales de procéder à** leur niveau, dont les résultats contribueront à la phase

2.4. Le service du Secrétariat général du Synode

Le Secrétariat général du Synode s'est vu confier par le pape Léon XIV, un rôle d'animation et d'accompagnement tout au long de la période 2024-2028.

Dans ce cadre, une première tâche du Secrétariat général est de **nourrir la communion** dans l'esprit de l'échange de conversions et des liens » (DF, *Partie IV*) entre les Églises. L'écoute des différents contextes ecclésiaux et la promotion des expériences sont des instruments importants pour atteindre cet objectif, afin que nous puissions reconnaître ensemble la voix de l'Esprit qui nous indique. Le Secrétariat général est appelé à favoriser un dialogue continu entre les Églises, en facilitant la communication et les relations mutuelles, en premier lieu à travers les regroupements d'Églises, en particulier à travers l'écoute des Églises locales et recueillera des notes et des aides, et diffusera des informations et des suggestions. En outre, il proposera des moments de rencontre pour favoriser l'écoute mutuelle, le partage et de ses fruits, et l'expression partagée de

Le premier de ces rendez-vous sera le prochain Jubilé des équipes synodales et des organismes de participation, prévu du 24 au 26 octobre 2025. Des indications plus précises concernant l'organisation d'autres événements seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement de garantir un flux de communication ordonné et de permettre une coordination plus efficace, il est essentiel que chaque Diocèse ou Eparchie enregistre son équipe synodale dans la base de données du Secrétariat général du Synode[4]. Nous demandons à chaque Evêque et à chaque Eparchie de vérifier que cela a été fait.

Une deuxième tâche importante est l'**accompagnement des Évêques diocésains et éparchiaux, et des équipes synodales**, principalement à travers le dialogue avec les structures appropriées activées par les groupes au niveau continental. Toutefois, dans la mesure du possible, le Secrétariat général est également disponible pour accompagner les Églises locales individuelles, ainsi que les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, les Associations, les Mouvements et les Communautés nouvelles, ou d'autres institutions, une attention prioritaire aux Églises ayant moins de ressources. **Le Secrétariat général la porte ouverte** »[5], à écouter les besoins, les idées et les propositions des Églises locales, et à faciliter leur travail en essayant de répondre aux demandes qui lui parviendront concernant les contenus et les

Il est particulièrement important d'**encourager les Églises pour que leur cheminement se fasse dans un style synodal**. L'expérience de ceu

[4] L'enregistrement des équipes synodales dans la base d
lien à demander par écrit à l'adresse synodus@synod.v
Jubilé des équipes synodales et des organes de participation.
[5] L'adresse électronique à laquelle écrire est la suiva

commencé la phase de mise en œuvre confirme
importants, mais que la manière de les traite
adéquates sont indispensables, mais elles ne
une Église synodale ont été comprises dans leur richesse par les communautés qui ont fait
l'expérience de la participation aux processus de discernement et de
prise de décision. C'est à cette expérience
Pasteurs, souvent marquée par la joie de l'É
offrir son service attentif et ponctuel.

Une troisième tâche est de continuer à , en coopération avec les Dicastères compétents de la Curie romaine, auxquels participent également des pasteurs et des experts de tous les continents. Le Pape Léon XIV a confirmé
cette tâche ainsi que l'ajout de deux La nouvea
liturgie dans la perspective synodale » et sur « Le statut des conférences épiscopales, des assemblées ecclésiales et des conciles particuliers »). Il incombe également au Secrétariat de veiller à ce que les décisions du Pape, qui ont également mûri à partir des résultats de ces
groupes, s'intègrent harmonieusement dans le
dans le but d'approfondir les thèmes qui on
émergé au cours du parcours synodal, le
Secrétariat promouvra également des conféren
des moments de réflexion partagée et d'élabo

Enfin, il sera particulièrement importan
accom
er
. En vue de ces rendez-vous, il est bon de rappeler
que l'évaluation n'est pas une occasion de juge
le, mais une occasion de

conversion, en éclairant les progrès accomplis et en identifiant les domaines à améliorer (cf. DF, nº 100) : les assemblées ecclésiales prévues en 2027-2028 à différents niveaux s'inscrivent dans cette ligne et seront l'occasion de célébrer les dons reçus, afin de continuer à grandir ensemble en tant qu'Église synodale engagée à poursuivre la mission reçue du Christ dans les circonstances concrètes de notre temps. Elles seront également l'occasion de mettre en pratique des modalités concrètes pour conjuguer synodalité, collégialité et primauté, de manière fidèle et créative, dans la perspective d'une coresponsabilité différenciée.

Des indications plus précises sur les modalités de déroulement et les thèmes à l'ordre du jour de ces Assemblées émergeront du processus de dialogue qui les précède, ainsi que des résultats du nouveau Groupe d'étude qui a notamment pour tâche de réfléchir sur ces
questions. On peut déjà anticiper qu'elles s
renouvellement des pratiques et des structures dans une perspective synodale, que les Églises individuelles jugent suffisamment consolidées pour les soumettre au Saint-Père en
vue d'une validation définitive. Elles offri
la réflexion sur les questions qui ne manque

> **la lecture du DF doit être portée et nourrie par la prière, communautaire et personnelle, centrée sur le Christ,** (cf. DF, n° 51)

3. ?

Le DF constitue le point de référence de la p
y est si abondamment mentionné. Il est donc
particulier parmi les membres des équipes synodales et ceux qui, à différents niveaux, sont appelés à animer ce processus. Le DF étant un texte dense et organique, il sera opportun de prévoir (au niveau local, national ou régional) des temps et/ou des outils de formation, d'accompagnement et de guide de lecture, qui
et non seulement de prendre connaissance des questions abordées.

Avant tout, **la lecture du DF doit être portée et nourrie par la prière,**

(cf. DF, n° 51) **:** une analyse purement intellectuelle du texte ne saurait suffire. Le DF propose en perspective d'un : « l'appel à la conversion, tant pour chaque Église (DF, n° 11). Comme tout itinéraire de conversion, il imp
purification intérieure qui, au niveau personnel, se traduira par un changement au niveau des choix, des comportements et des styles de vie. Au niveau communautaire, le renouvellement des catégories de pensée et de culture, dans un sens synodal, constituera le terreau sur lequel pourront germer de nouvelles pratiques et des structures renouvelées.

Le DF , conséquence du long chemin d'écoute, de conf
Il ne peut donc être considéré comme un recu
l'on pourrait examiner en les détachant du co
empêcherait d'en saisir le sens et donc d'en
structure même en témoigne.

La première partie, exprime en effet la compréhension commune de la synodalité, fruit du chemin parcouru, et en expose les fondements théologiques et spirituels, enracinés dans le Concile Vatican I. *Cinquième partie* reprend la perspective d'ensemble et rappelle en tant qu'Église s
prendre soin de la formation de tous les membres du Peuple de Dieu ; la conclusion évoque alors une perspective eschatologique qui oriente la mission commune à laquelle tous les membres du Peuple de Dieu sont appelés à collaborer.

Dans ce cadre de signification, les *Parties II, III et IV* se concentrent sur certains aspects concrets de la vie de l'Église, en formulant
particulier, la *Partie II* « examine la conversion des relations au sein de la communauté chrétienne, à travers l'interact » (DF, n° 11) ; la *Partie III* identifie trois pratiques cruciales pour initier des processus de « transformation missionnaire » (discernement ecclésial, processus de prise de décision, culture de la transparence, de la responsabilité et de
renouvellement des instances participatives ; la *Partie IV* « décrit comment il est possible d'inventer de nouvelles formes pour cultiver l'écl
qui nous unissent dans l'Église, à une époque
est en train de changer profondément » (*ibid.*), en réfléchissant sur le rôle des Conférences épiscopales et des Assemblées ecclésiales et

Plutôt que de proposer un résumé des principaux contenus du DF, qui pourrait même s'avérer un obstacle à l'accès au texte dans d'exploiter quelques lignes de force qui le traversent, lui donnent sa cohérence et constituent des critères d'orientation et d'[illegible] cette perspective que les mesures concrètes prises pour mettre en [illegible] DF sont appelées à s'enraciner :

a) tout d'abord, le DF est sous-tendu par une perspective ecclésiologique précise à laquelle se référer, enracinée dans le Concile Vatican II : « le chemin synodal met en œuvre ce que le Concile a enseigné sur l'Église appelé à la sainteté par une conversion [illegible] l'Évangile » (DF, n° 5), dans la conscience que chacun de ses membres, homme ou femme, a reçu Saint-Esprit ;

b) [illegible], inaugurée par Jésus et à laquelle tous les baptisés sont appelés, chacun avec la spécificité de ses charismes, de sa vocation et de son ministère, constitue la colonne vertébrale du texte et son objectif final. Les réflexions sur les instruments à adopter ou les réformes à mettre en œuvre doivent toujours être placées dans [illegible] fondamental de tout discernement en la matière. **Le DF,** en particulier, **plaide fermement pour une Église toujours plus courageuse dans son extraversion**, au point d'appeler les communautés à se [illegible] principalement au service de la mission que les fidèles accomplissent dans la société, dans la vie familiale et professionnelle, sans se concentrer exclusivement sur les activités qui se déroulent en leur sein et sur les besoins d'organ[illegible] » (DF, n° 59) ;

c) la **perspective relationnelle** et la [illegible] comme expression de la catholicité constituent deux autres lignes de force qui traversent la DF et guident ainsi sa compréhension et sa mise en œuvre clairement dans la présentation des figures des ministres ordonnés, en relation organique les uns avec les autres et avec [illegible] nos 69-74), ou dans la description des liens entre les Églises locales à travers la communion entre les Evêques ;

d) l'[illegible] représente le prolongement de la perspective relationnelle et de la logique de l'échange des dons. Il [illegible] d'une exigence, laquelle vérifier le dynamisme de la marche commune ;

e) enfin, le DF fait sienne la vision conciliaire **dialogue avec tous, avec les autres traditions religieuses** (cf. DF, n° 41) **et avec toute la société** (cf. DF, n° 42). Grandir en tant qu'Église synodale [illegible] une valeur de prophétie sociale qui inclut l'écologie intégrale. Ces dimensions ne [illegible] mise en œuvre, ce qui [illegible] bilités de dialogue à partir des besoins concrets des territoires et des sociétés dans lesquels on vit.

Outre les pistes de force rappelées ci-dessus, le dynamisme qui anime le DF - et que la phase de mise en œuvre - est [illegible] **articulation continue de certaines polarités et tensions** qui structurent la vie de l'É[illegible] catégories ecclésiologiques - [illegible] : Énu[illegible]

l'Église entière, l'Église locale, le Peuple de Dieu, Corps du Christ et Temple de l'Esprit ; participation de tous et autorité de certains ; synodalité, collégialité et primauté ; sacerdoce commun et sacerdoce ministériel ; ministérialité (ministères ordonnés et institués) et participation à la mission en vertu de la vocation baptismale sans forme ministérielle. La mise en œuvre du DF au fur et à mesure qu'elles se manifestent d Église locale. Il ne s'agit pas de rechercher un arrang tension au profit de l'un des pôles. Au cont sera nécessaire de discerner lequel des équilibres possibles permet un service de la mission plus dynamique. Selon toute vraisemblance, des décisions différentes seront prises dans des lieux différents. C'est pour quoi le DF laisse une certaine de no , par exemple dans le domaine des ministères (cf. DF, nos 66, 76, 78), des processus de prise de décision (cf. DF, n° 94), de la responsabilité et de l'évaluation (cf. DF, n° 101), des organismes de participation (cf. DF, n° 104). Les Eglises individuelles sont invitées à en faire usage.

Dans les circonstances socioculturelles actuel présenter sous des formes particulièrement nouvelles et nécessite un effort de prise de conscience. C'est pourquoi le DF lui consac significative **« Enraciné et pèlerin »** (cf. DF, nos 110-119). Traditionnelleme avec un lieu, entendu au sens spatial et géographique, qui définit les Églises locales comme des portions du Peuple de Dieu et qui constit personnes. Des phénomènes tels que l'urbanis ainsi que la diffusion de la culture numérique, modifient profondément la manière dont les personnes vivent leur appartenance : celle-ci se réfère à des réseaux de relati des environnements spatiaux, même si le besoin humain de liens communautaires demeure intact. Paradoxalement, leur affaiblissement rend encore plus urgent **un effort de créativité missionnaire**, qui permet à l'Église de rejoindre les personnes et de créer des liens avec elles là où elles se trouvent (*ibid.*).

Dans la phase d'évaluation, il sera impor faites par les Églises locales pour habiter les polarités et les tensions, ainsi que les résultats des efforts de créativité missionnaire, en v

3.2. Investir dans le caractère concret des pratiques

A l'écoute de l'Esprit Saint, en demeuran reçoit du Concile Vatican II, l'objectif propre de les étapes de la conversion de la culture, des relations et des pratiques ecclésiales, et par conséquent de la réforme des structures et d tout le processus : « Sans changements concrets à court synodale ne sera pas crédible, ce qui éloignera les membres du peuple de Dieu qui ont puisé force et espérance dans le cheminement synodal » (DF, n° 94).

Le DF souligne à « il appartient aux Églises locales de trouver qu' » (*ibid.*) ; c'est e effet la tâche à laquelle il faut s'atteler possible d'indiquer, parmi les nombreux doma

être considérés comme des priorités universelles. Les circonstances locales peuvent légitimement rendre d'une importance particulière d'un qui, ailleurs, n'a pas eu même le cas des re et les Églises catholiques orientales dans c dialogue interreligieux dans d'autres, qui ex structurelle et institutionnalisée, à l'enga

En même temps – et nous faisons ici référence à l l'Eglise locale – mentionnée plus haut **entière demeure également vivant**. C'est d'ailleurs la raison processus d'accompagnement et d'évaluation.

Dans cette ligne et sans préjudice de la responsabilité de chaque Église locale concernant la mise en œuvre des indications du DF maintenant, sur la base du processus du Synode 2021-2024, il est possible de prévoir que les Églises locales seront appelées à partager les mesures prises dans certains domaines spécifiques, selon les modalités et les formes qui sembleront les plus appropriées. Ces domaines sont les suivants :

a) la promotion de la **spiritualité synodale** (cf. DF, n°s 43-46) ;

b) **l'accès** effectif des femmes et des hommes non ordonnés, laïcs et consacrés, **aux fonctions de responsabilité** et de leadership qui ne requièrent pas le sacrement de l'Ordre 60 (cf. DF, n°

c) l'expérimentation de **formes de service et de ministère** qui répondent aux besoins pastoraux dans différents contextes (cf. DF, n°s 75-77) ;

d) la pratique du **discernement ecclésial** (cf. DF, n°s 81-86) ;

e) l'engagement de **processus décisionnels de type synodal** (cf. DF, n°s 93-94) ;

f) l'expérimentation de **formes appropriées de transparence, de responsabilité et** (cf. DF, n°s 95-102) ;

g) la mise en place dans les Diocèses et dans les Paroisses des **organismes de participation** prévus par le droit, et le renouvellement de leurs modalités de fonctionnement en clé synodale (cf. DF, n°s 103-106) ;

h) la tenue régulière d'**assemblées ecclésiales locales et régionales** (cf. DF, n° 107) ;

i) le renforcement du **Synode diocésain** et **Assemblée éparchiale** (cf. DF, n° 108) ;

j) le renouvellement dans une clé synodale missionnaire des **Paroisses** (cf. DF, n° 117) ;

k) la vérification du caractère synodal des **parcours d** (cf. DF, n° 142) et, en général, des **parcours de formation** et des institutions qui leur sont assignées (cf. DF, n° 143-151).

Cette liste n'est certainement pas exhaustiv partir des réactions des Églises locales.

4. Quelle méthode et quels instruments utiliser ?

L'expérience de l'ensemble du processus sy
de disposer d'une méthode adaptée aux questi
d'une Église synodale, le contenu et la méth
dialoguer entre frères et sœurs en Christ s
synodale de l'Église constitue une expérienc
compréhension du sujet. **La méthode synodale ne se réduit** donc **pas à une série de techniques de gestion des réunions, mais elle représente une expérience spirituelle**, enracinée dans la foi que l'Esprit a *sensus fidei* de se (cf. DF, n° 81). Dans la mesure où elle ne se réduit pas à une simple technique, la méthodologie ne garantit pas l'obtention du l'ouverture à l'écoute de ceux et de leur volonté de se laisser transformer par l'Esprit du Chris une autre dimension de la conversion synodal

4.1. Le discernement ecclésial

Les numéros 81-86 du DF tracent de manière synthétique mais précise les contours du discernement ecclésial, c'est-à-dire de la méthode propre à une Église synodale. Il faudra s'y référer, en dans l'Église, il existe une « du discernement, et de méthodologies solides » (DF, n° 86). À cet égard, il convient de rappeler que la conversation dans l'Esprit - sans aucun doute une des caractéristiques distinctives et l'un des facteurs de succès du processus synodal - mérite d'être mise en valeur. Cependant, elle ne représente pas la seule méthode synodale et elle ne doit pas non plus être confondue avec le discernement ecclésial, au service duquel elle constitue un instrument et une préparation.

Il convient de rappeler que l'entretien dans l'Esprit - sans aucun doute l'un des traits distinctifs et des éléments réussis du processus synodal - mérite d'être souligné. Cependant, elle ne représente pas la seule méthode synodale, ni la seule méthode de travail.

Comme le rappelle le DF au n° 85, **le diverses expertises** pour une lecture plus approfondie du contexte et une identification plus claire des enjeux. Il n'est pas facile p la dynamique de la conversation dans l'Esprit, qui vise dans la relation et de passage du je au nous. Enfin, dans la mesure où, dans la phase de mise en œuvre, il sera nécessaire de parvenir à renouvellement des pratiques et des structures, **les processus décisionnels à cet égard devront être pleinement ecclésiaux, en reconnaissant la fonction particulière de** , en particulier des Evêques diocésains ou éparchiaux, qui sont les premiers responsables de la communion dans les Églises qui leur sont confiées et entre les Églises.

Concrètement, parmi les conditions préalables à un bon processus de discernement, il est fondamental de définir clairement les ob
alistes et proportionnés par rapport au temps disponible, aux espaces utilisables et au nombre de participants impliqués. En outre, il ne faut pas négliger les modalités de démarrage : il est essentiel que chaque participant arrive bien préparé et que le contexte favorise une atmosphère de prière et une disponibilité in
perspective, il convient de rappeler combien
la fécondité des processus synodaux qui peuvent compter sur **des formes appropriées de facilitation**, impliquant des personnes bien formées qui gardent et adaptent la méthode de manière appropriée, évitant les courts-circuits et permettant aux participants de se concentrer de manière plus décisive sur les questions en cours de discernement.

4.2. Conception et accompagnement de processus de type synodal

Ces indications méthodologiques peuvent être appliquées à diverses occasions et processus, caractérisés par des objectifs di
dans un style synodal. Pour les mettre en œu
tion et de dispersion, il convient d'investir dans la c
Nous en indiquons quelques-uns ici, sans prétendre à l'exha

a) **des processus de discernement ecclésial** tant pour identifier les priorités de la mission que pour déterminer les formes et les procédures de *gouvernance* appropriées à une Église synodale. Chacun de ces deux volets a des besoins spécifiques qui devront être pris en compte dans la conception du parcours. La conception et l'accompagnement de ces processus nécessiteront des personnes expérimentées capables d'aider à mettre dessus ;

b) **les processus de formation à la synodalité** selon les orientations de la *Partie V* du DF, en tenant compte également de la variété des besoins formatifs à satisfaire et en s'efforçant par conséquent de clarifier l
Souvent, la méthodologie formative la plus efficace consiste donc dans le partage et la réflexion, dans un climat de prière, sur les expériences de permettant de faire émerger les forces et
sur les processus de discernement ecclésial, les processus décisionnels de type synodal ou le fonctionnement des organismes participatifs peut avoir une valeur formative supérieure à un cours organisé selon les modèles traditionnels. Là encore, il sera crucial de disposer d'accompagnat
formation de ces personnes devra donc également être assurée ;

c) , sur le terrain et au niveau régional. L'e
peuvent également constituer une ressource importante à cette fin. Dans la logique déjà mentionnée, il est important de faire vivre ces expériences dans un climat de prière et de prévoir un temps de réflexio
fruits ;

d) entre
communautés d'un même diocèse ou entre dioc
numériques peuvent y contribuer, mais il ne faut pas sous-estimer le potentiel des événements liés à la piété populaire, comme les pèlerinages vers les sanctuaires, qui rassemblent souvent un grand nombre de personnes. Comment les animer de manière à ce qu'ils acquièrent un caractè
la rencontre et le dialogue entre les personnes ?

e) **les processus et les activités de communication**, qui en aussi bien aux
communautés chrétiennes qu'aux sociétés d
les outils les plus appropriés à chaque c
les potentialités des nouveaux canaux de communication numérique, qui constituent aujourd'hui, pour certaines personnes, e
environnements de vie et de construction de liens, dans lesquels faire résonner de manière appropriée l'annonce de l'Évangi
constitue une ressource à cet égard ;

f) dans un domaine
concret ou sur un thème propre à chaque Église locale (par exemple, la promotion d'une participation plus vivante par aux cé
catéchétiques, le dialogue œcuménique, l'
prendre soin de la maison commune, etc.),
rendent l'impact d'une approche synodale
peut aider à concrétiser l'horizon; de la

g) **des pistes de recherche théologique, pastorale et canonique** au service de la mise en œuvre du Synode dans les spécificités
les Églises. Par ce service précieux, les théologiens et les théologiennes « aident le peuple de Dieu à développer une compréhension de la réalité éclairée par la Révélation, à élaborer des réponses et un langage appropriés pour la mission » (DF, n° 67). De responsabilité particulière des institutions théologiques dans l'accompagnement de l'Église pour qu'el
dimension synodale.

Saint et de récolter ,
ainsi qu'au cours des sessions de l'Assemb
l'enthousiasme de nombreux participants, com
documents reçus : la **communion** entre les fidèles, entre les pasteurs et entre les Églises s'est nourrie de la **participation** au processus et aux événements synodaux, renouvelant l'élan et le sens de la **mission commune**. Cela nous encourage à **regarder avec confiance le chemin qui nous attend** dans les années à venir, à commencer par le Jubilé des équipes synodales et des organismes de participation. Nous sommes déjà
au travail pour l'organiser au mieux, afin qu
vers la Porte Sainte devienne une occasion
espérance qui ne déçoit pas, la seule capab
qu'Église synodale, la mission confiée par l

Le Processus Synodale
vers 2028

UN PROCESSUS D'ÉCOUTE
DE RENCONTRE, DIALOGUE, DISCERNEMENT

9-10 OCTOBRE 2021
Ouverture Mondiale du Processus Synodale

17 OCTOBRE 2021
Ouverture Locale du Processus Synodale

PHASE 1 - La consultation du Peuple de Dieu

CONSULTATION
LOCALE ET NATIONALE

ÉTAPE CONTINENTALE
LE DIALOGUE ENTRE LES ÉGLISES D'UNE MÊME RÉGION GÉOGRAPHIQUE

PHASE 2 - Le discernement des Evêques

4-29 OCTOBRE 2023
1ère Session de la XVI Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Evêques

2-27 OCTOBRE 2024
2e Session de la XVI Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques

PHASE 3 - La mise en oeuvre *Pour une Eglise synodale*

2025

MARS **Annonce** du processus d'accompagnement et d'évaluation

JUILLET **Publication des *Pistes pour la phase de mise en œuvre***

24-26 OCTOBRE **Jubilé** des équipes synodales et des organesvde participation

2025 JUIN – 2026 DÉCEMBRE
parcours de mise en œuvre dans les Églises locales et leurs regroupements

2027

PREMIER SEMESTRE
Assemblées d'évaluation dans les Diocèses et Éparchies

DEUXIÈME SEMESTRE
Assemblées d'évaluation dans les Conférences épiscopales nationales et internationales, les Structures hiérarchiques orientales et d'autres regroupements d'Églises

2028

PREMIER TRIMESTRE
Assemblées d'évaluation continentales

OCTOBRE
Célébration de l'Assemblée ecclésiale au Vatican